
#

**APPEL D’OFFRES N°08/2022 TN**

**« Fourniture, Confection et Montage**

**d’un tronçon de la conduite d’Exhaure du Four »**

La société LES CIMENTS DE BIZERTE se propose de lancer un appel d’offres national pour la fourniture, confection et montage d’un tronçon de la conduite d’exhaure du four, et ce conformément au cahier des clauses techniques particulières (CHAPITRE II).

 Les offres incomplètes ou partielles ne seront pas acceptées.

 Le marché sera attribué au soumissionnaire titulaire de l’offre moins disante et techniquement acceptable.

 Les soumissionnaires intéressés par cet avis d’appel d’offres peuvent retirer le cahier des charges y afférent auprès de notre bureau d’ordre central sis à l’administration de la société LES CIMENTS DE BIZERTE rue Habib THAMEUR BIZERTE, ou auprès de notre bureau de Tunis sis au Centre Urbain Nord – Immeuble B Parcelle BC5 4ème étage 1082 Tunis contre le payement de 50 dinars non récupérables**.**

 L'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans deux enveloppes séparées et scellée qui seront ensuite placées ensemble dans une troisième enveloppe.

Elle doit porter la mention apparente :

 **A NE PAS OUVRIR**

 **APPEL D’OFFRES NATIONALE N°08/2022**

 **« Fourniture, Confection et Montage**

 **d’un tronçon de la conduite d’Exhaure du Four »**

 Elle doit comprendre :

1. **Les documents administratifs**
2. **Une enveloppe fermée contenant les documents techniques**
3. **Une enveloppe fermée contenant l’offre financière**
4. **Caution de soumission plus documents administratifs**
5. La caution bancaire d’une valeur égale à 9500 dinars et valable 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.
6. Le cahier des charges dûment signé et cacheté sur toutes ses pages.
7. La déclaration sur l’honneur de non influence (selon modèle en annexe du cahier des charges).
8. Un certificat d’affiliation à un régime de sécurité sociale.
9. Une déclaration sur l’honneur présentée par le soumissionnaire qu’il n’était pas un agent au sein de la société LES CIMENTS DE BIZERTE ou ayant cessé son activité dans la société depuis au moins cinq ans.
10. La déclaration sur l’honneur que le soumissionnaire n’est pas frappé des interdictions prévues par la loi N° 2018-46 du 01 Aout 2018 portant déclaration des biens et des intérêts, de la lutte contre l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêt dans le secteur public (selon modèle annexe du cahier des charges).
11. Un extrait du registre national des entreprises (actualisé)
12. Tout document prouvant la qualité et la capacité du signataire de l’offre.
13. Une fiche de renseignements généraux (selon modèle annexe du cahier des charges).

La non présentation de la caution bancaire de soumission constitue un motif de rejet d’office entraînant la restitution de l’offre à son auteur.

**II -L’offre technique :**

L’offre technique doit comporter les documents exigés au niveau du cahier des clauses techniques particulière ainsi que le tableau de conformité dûment rempli, signé et cacheté.

**III -L’offre financière :**

 L’offre financière doit comporter les documents suivants :

a- La soumission conformément au modèle en annexe du cahier des charges.

b- Le bordereau des prix conformément au modèle en annexe du cahier des charges.

Le pli comportant l’offre administrative, l’offre technique et financière doit être déposée directement au bureau d’ordre central sis à l’administration de la société Les Ciment de Bizerte rue Habib Thameur Bizerte contre décharge ou envoyée par la poste recommandé ou par rapid poste à l’adresse de la société Les Ciments de Bizerte, B.P. n° 53 – 7018 Bizerte au plus tard le **16/05/2022 à 9H.30**.Le cachet de notre bureau d’ordre central faisant foi pour la date d’acceptation des offres.

 La séance d’ouverture des plis est publique. Elle aura lieu le **16/05/2022 à 14H30** à l’usine de la société LES CIMENTS DE BIZERTE sise à Baie de Sebra Bizerte.

Les soumissionnaires peuvent assister à la séance d’ouverture des plis ou s’y faire représenter en présentant une procuration.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

**La visite des lieux est obligatoire, elle aura lieu le 05/05/2022 à 10H.00.**